

## Achat d'une cloche



*Ancienne cloche de Rennes-le-Château*

Le jeudi 10 mai 1838, le Conseil municipal projette l'achat d'une nouvelle cloche pour remplacer l'ancienne qui a cassé le 1<sup>er</sup> mai à l'occasion de la fête du Roi.

Le 10 mai de l'année suivante, M. le maire, à la suite de la réception du devis établi le 8 avril 1839 par deux hommes de l'art pour un montant de 887,75 francs, expose à ses conseillers *que la commune n'ayant pas des revenus suffisants pour refondre ladite cloche, à défaut d'imposition extraordinaire les habitants de la commune les plus aisés ont fait une souscription volontaire qui est même insuffisante pour couvrir tous les frais ; il s'agit donc de faire un nouveau sacrifice en imposant la commune pour 2 ou 3 ans de la somme de 429,25 F pour la part qui reste à payer par la commune ; le solde sera fourni au moyen d'un secours à solliciter du gouvernement.*

Cependant, ne réussissant pas à rassembler les fonds nécessaires, ce projet n'aboutira que dix ans plus tard. En effet, lors de la séance du 5 juin 1848, le maire, M. Jean Rougé, indique qu'il a adressé une lettre au sous-préfet à qui il demande une aide pour l'achat d'une nouvelle cloche pour l'église de Rennes-le-Château. Le magistrat l'invite alors à lui faire parvenir un devis. Ce dernier, en date du 26 juin 1848 et d'un montant total de 825,50 francs, est dressé par *Jean Baptiste, fondeur à Marseille, et par le sieur Rancoule, entrepreneur de travaux publics à Espérasa.*

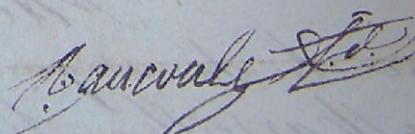
Le 20 août 1848, le conseil municipal décide que la cloche à réaliser devra peser 225 kilogrammes, que son prix au kilogramme sera de 3,40 francs et que le fondeur devra la livrer à Carcassonne où l'ancienne cloche cassée, pesant 185 kilogrammes, lui sera remise contre la somme de 425,50 francs, à raison de 2,30 francs le kilogramme, qui couvrira en partie la dépense de la nouvelle. Les 400 francs restant dus seront portés par le conseil municipal aux chapitres additionnels de 1848.

Je soussigné Jean Baptiste,  
fondeur de cloches de la Compagnie St Etienne,  
demeurant à Marseille, Cours Gouffet, N. 11,  
patente à la mairie de cette ville sous  
le numéro 999 du rôle, m'engage & m'oblige  
de fournir à la Commune de Oremes,  
arrondissement de Limoux (Aude), une cloche  
du poids de Deux Cent Vingt Cinq  
Kilogrammes, au prix de trois francs quarante  
centimes le kilogramme, rendue franco à Carcassonne  
& de recevoir en échange la cloche cassée  
de la Commune au prix de deux francs  
sept centimes le kilogramme, prise à  
Carcassonne. Je déclare aussi me conformer  
à toutes les conditions du devis  
Marseille, le vingt-dix Juin  
mil huit cent quarante huit.

bon comme dessus

Jean Baptiste  
fondeur de cloches

Montant du devis en contre Dresse par Jean Baptiste Joussier à Marseille	765, 00
Transport de la dite cloche à Carcassonne à Bennes à raison de 2.50 le 100 Kilog	9, 60
Placemnt de cette même cloche	29, 00
Déplacement de la vieille cloche	29, 00
Transport de cette même cloche de Bennes à Carcassonne	9, 00
Total	822, 60

fait et Dressé par nous Jean Pierre Beauval  
 Entrepreneur de travaux publics.  
 à Bennes le 17 juillet 1848  


Le 7 novembre, un avis favorable est transmis, par le sous-préfet de Limoux, au préfet de l'Aude. Cette cloche sera descendue du clocher en 1997 et remplacée par une nouvelle offerte par un groupe de passionnés espagnols.

**Envoyer vos commentaires à : [asso-RLC.doc@orange.fr](mailto:asso-RLC.doc@orange.fr)**